Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 37 (1957)

Heft: 2

Anhang: [Notre supplément bleu]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse et la zone de libre échange

Le 12 février 1957, à Paris, devant le Conseil des Ministres de l'O. E. C. E., M. Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, prononçait une importante déclaration, qui lui permettait de définir

avec netteté la position de la Suisse envers la zone de libre échange.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Petitpierre d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ci-dessous l'essentiel de cette déclaration. Elle répond aux nombreuses questions qui nous ont été posées ces dernières semaines quant à l'attitude de la Suisse face à l'intégration économique de l'Europe. Elle fortifiera la pensée de tous ceux qui, avec nous, associent« construction de l'Europe» et« politique économique libérale ».

I

L'institution d'un marché commun par six pays faisant partie de l'O. E. C. E. crée des problèmes pour cette organisation et pour chacun des pays membres. Mais le gouvernement suisse est aussi convaincu que ce marché commun, indépendamment des buts politiques qu'il poursuit, peut présenter de grands avantages pour l'O. E. C. E., pour autant que les pays membres restent conscients des difficultés à surmonter et recherchent des solutions raisonnables, tenant compte des réalités économiques actuelles.

La création d'une zone de libre échange peut, semble-t-il, permettre une progression commune vers un régime de liberté des échanges intra-européens. Le gouvernement suisse prend donc une attitude positive à l'égard de ce projet. Il est d'avis que les négociations doivent être engagées assez tôt pour que la zone de libre échange puisse commencer à fonctionner en même temps que le marché commun, pour éviter une période intermédiaire de flottement dans les relations entre les pays du marché commun et les autres pays membres de l'O. E. C. E. Les experts chargés de ces négociations devront pouvoir présenter

des propositions concrètes sur lesquelles les pays seront appelés à se prononcer.

La création d'une zone de libre échange aura nécessairement des répercussions considérables sur les diverses économies nationales ; elle impliquera pour celles-ci des sacrifices certains. Il importe donc que dans l'accord, après un examen très attentif des problèmes fondamentaux, figurent à la fois des principes généraux clairs et des normes suffisamment spécifiques et rigoureuses pour ne laisser subsister aucun doute sur les devoirs des pays membres. En renvoyant à plus tard la solution de certains problèmes délicats ou en laissant subsister quelque doute sur les devoirs des pays membres, l'exécution du programme de la zone risquerait de se heurter à des obstacles insurmontables et le renforcement économique de l'Europe pourrait en être compromis pour longtemps.

II

Comme le souligne le rapport du groupe de travail, la zone de libre échange doit contribuer au développement du commerce sur une base mondiale. L'Europe est trop dépendante, à la fois de ses sources externes de matières premières et des marchés extérieurs, pour que les pays membres de l'O. E. C. E. puissent se permettre des discriminations entre les pays tiers. Le gouvernement suisse, qui a toujours pratiqué une politique libérale envers tous ses partenaires, entend la poursuivre et n'acceptera aucune obligation limitant ses possibilités de négociations avec les pays tiers. Dans le même ordre d'idées, il estime désirable que tous les pays membres de l'O. E. C. E. puissent, s'ils le désirent, participer dès le début

à la zone de libre échange.

La solution des problèmes que poseront l'établissement progressif et le fonctionnement de la zone nécessitera plus que jamais l'unité et la convergence des efforts. L'objet de la coopération entre pays membres sera en premier lieu de réaliser l'équilibre économique interne et de la balance des paiements. L'expérience de l'O. E. C. E. montre en effet que c'est là une condition essentielle au bon fonctionnement des mécanismes multilatéraux. Pour éviter un déséquilibre qui conduirait à l'invocation des clauses de sauvegarde, les pays membres ont l'obligation impérieuse d'éliminer les clauses de perturbation du fonctionnement de la zone de libre échange qui découlent de leur propre politique économique et financière. Ils n'en trouveront pas moins, auprès de leurs partenaires, aide et compréhension. Mais le gouvernement suisse n'estime pas indispensable d'instituer, à priori, dans la zone de libre échange, des obligations précises concernant la politique économique, financière, fiscale et sociale des pays membres. Si la nécessité de réaliser une certaine harmonisation de ces politiques devait apparaître plus tard, au cours notamment de la phase de transition, il appartiendrait alors à l'O. E. C. E. ou, en matière de transports, à la Conférence européenne des Ministres des transports, d'étudier les problèmes concrets qui se poseraient et de rechercher les solutions appropriées.

Enfin, le gouvernement suisse a noté avec satisfaction l'intention des Six de faciliter l'établissement d'une zone de libre échange, en évitant de prendre entre eux des décisions qui préjugeraient le résultat des négociations au sein de l'O. E. C. E., car il est important de réserver à cet effet, par des dispositions

appropriées, des possibilités de discussions et d'accords dans le cadre de cet organisme.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT
DU MOIS

a fini par triompher et les Territoires d'Outre-Mer participeront

(Coinont de trois avantages essen-Les T. O. M. et le Marché Commun. — La thèse française tiels. Les investissements nécessaires à leur développement seront accrus, grâce à la contribution des cinq autres pays participant au Marché Commun. Ils pourront recevoir dans de meilleures conditions les produits industriels européens. De nouveaux débouchés s'ouvriront en Europe pour leurs propres produits. Le fonds commun d'investissement économique et social recevra en cinq ans 581,25 millions de dollars, dont 511,25 millions sont destinés aux territoires d'Outre-Mer dépendant de la France. En ce qui concerne les échanges, des dispositions relatives au désarmement tarifaire et contingentaire sont seules prévues par le traité de Marché Commun les contingents seront doublés en cinq ans. Le tarif extérieur sera unifié progressivement pour aboutir au terme des trois étapes prévues par le traité, à un tarif commun pour tous les produits des territoires d'Outre-Mer. Ce tarif sera à peu près la moyenne des tarifs des six pays. Du point de vue économique, le traité met sur le même plan l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et les territoires d'Outre-Mer. Il pourrait s'adapter à toutes les modifications qui interviendraient éventuellement dans le statut politique de ces territoires. La liberté de la circulation de la main-d'œuvre et des capitaux des territoires d'Outre-Mer est prévue selon les mêmes principes que dans les six pays du Marché Commun.

EXTÉRIEUR

Les résultats de janvier. — Les résultats du commerce extérieur en janvier dernier, comparés à ceux de décembre 1956, font ressortir pour les exportations un total de 158,4 milliards dont 99 vers l'étranger et 59,4 vers les pays d'Outre-Mer, contre, respectivement, 136,9, 93,8 et 43,1 en décembre, et pour les importations : un total de 207 milliards dont 160 en provenance de l'étranger et 46,5 des pays d'Outre-Mer, contre respectivement 170 milliards, 131,1 milliards et 38,7 milliards en décembre 1956. On constate à la fois une progression des exportations de 5,2 milliards vers l'étranger et de 16,3 milliards vers les pays d'Outre-Mer ainsi qu'une augmentation plus considérable encore des importations : +29,2 milliards venant de l'étranger et +7,8 des pays d'Outre-mer.

ECONOMIE

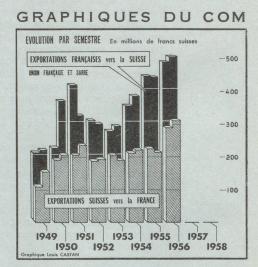
Les mesures d'austérité financière. — Un programme de 250 milliards d'économies « définitives » sur les dépenses votées pour 1957 (environ 4.500 milliards) a été soumis au Conseil des ministres par M. Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières. Les compressions se répartissent

COURS ET INDICES FRANÇAIS

| | Dernier | chiffre | | | Chiffre de précéd | |
|--|----------|---------|----------|-------|----------------------|--------|
| Cours Napoléon | | | | | | |
| Ind. valeurs métropolitaines | | | | | 101011 | 72,23 |
| (1949 = 100) | 15 fév. | 404 | Il janv. | 377 | 17 fév. | 342 |
| Ind. prod. ind. (1938 = 100). Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. | | 194 | novembre | 198 | décembre | 179 |
| paris. (1949 = 100) | | 225 | octobre | 223 | novembre | 206 |
| = 100) | | 144,9 | décembre | 144,3 | janvier | 138,9 |
| $(1949 = 100) \dots \dots$ | | 148,5 | décembre | 148.1 | janvier | 146.8 |
| Transports commerc. (mio. t.). | novembre | 18.8 | octobre | 19 | novembre | |
| Voyageurs (millions) | | | octobre | 44.9 | novembre | |
| Ind. vol. import. (1938= 100) | | | octobre | 185 | novembre | |
| Ind.vol. export. (1938= 100) Solde mensuelle à l'U. E. P. | novembre | | octobre | 220 | novembre | 227 |
| (mio. \$) | | 70,5 | décembre | _39,0 | janvier - | - 55,5 |

comme suit : 100 milliards sur les crédits militaires, ce qui pourrait entraîner une réduction des effectifs sous les drapeaux ainsi que des commandes de matériel à l'étranger; 100 milliards sur les dépenses civiles ordinaires; 50 milliards sur les investissements civils. Avant d'arrêter les détails du programme économique, M. Ramadier désirerait faire adopter par le gouvernement une décision sur le montant global des compressions jugées indispensables, et aussi sur l'ajournement de certains projets de grands travaux jugés trop onéreux pour l'État dans les circonstances

actuelles. Il s'agit, entre autres, du projet de percement du tunnel sous le Mont-Blanc (voir l'article de M. Vaucher, p. 41) et de l'achèvement du Canal du Nord. Sur les quelque 2.400 milliards de dépenses civiles ordinaires, 1.400 sont jugées incompressibles. Il s'agit des intérêts et du remboursement de la Dette publique (620 milliards) et des traitements desfonctionnaires, des pensionnés et des retraités (800 milliards).



Les réductions devront donc être opérées sur les quelque 1.000 milliards de subventions économiques et sociales.

Électricité de France. — Totalisant 67.851 millions, l'em- EMPRUNT prunt d'E. D. F. a produit 66 milliards environ d'argent frais (électricité de France). Les dirigeants des services financiers d'E. D. F. ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse, que 62 milliards ont été souscrits par le public, ce qui représente un pourcentage de 92 %, alors que pour l'emprunt comparable de 1954, l'apport du public n'avait été que de 72 %. Le pourcentage de souscription dans les bureaux de poste et les bureaux du trésor est de 17 % (contre 6 % lors du dernier emprunt). L'emprunt 1954, dont la durée de souscription était d'un mois, soit une semaine de plus que l'emprunt 1957 avait produit 25 milliards de francs.

Grande industrie d'exportation. — L'année 1956 se INDUSTRIE caractérisant par une expansion relative de l'industrie lainière LAINIERE et les carnets de commandes se trouvant à l'heure actuelle plus garnis qu'il y a un an à la même époque, on pense dans les milieux de la profession, que l'activité en 1957 se maintiendra au moins à son niveau amélioré. Pour l'ensemble de 1956, l'indice général de l'industrie lainière (base 100 en 1938), s'établit à 111 chiffre record d'après-guerre, contre 101 en 1955. Il est intéressant de constater que l'augmentation des ventes d'une année à l'autre (11 %) a été entièrement réalisée à l'étranger. L'industrie lainière arrive de cette façon au troisième rang des industries exportatrices françaises après les métaux communs et les produits minéraux et au premier rang des industries transformatrices.

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Commission mixte franco-suisse. — La Commission mixte prévue par l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, qui s'était réunie à plusieurs reprises, vient de terminer ses travaux à Paris les ler et 2 mars.

Elle est tombée d'accord sur toutes les questions amenées en suspens.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de 1956. - Les importations ont totalisé

MERCE FRANCO-SUISSE



7.597 millions de francs, soit 1.195,8 millions de francs ou 18,7 % de plus qu'en 1955. De plus, le volume des entrées a dépassé, pour la première fois également, 13 millions de tonnes de sorte que le maximum enregistré en 1951, année du boom de Corée, est largement dépassé. Les exportations ont aussi atteint un résultat record avec 6.203,5 millions de francs, ce qui fait ressortir une augmentation de 581,3 millions de francs sur les exportations de 1955. En

octobre 1956, la valeur de nos ventes à l'étranger s'est élevée à 615,3 millions de francs ce qui représente le niveau le plus haut qui ait jamais été enregistré au cours d'un mois.

Le solde passif de la balance commerciale suisse s'est donc établi à 1.393,5 millions de francs, montant qui n'avait été surpassé qu'en 1947 et 1948, années de reconstitution des stocks.

FINANCES

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1956, les recettes fiscales de la Confédération ont atteint 2. 196,7 millions de francs contre 1.841,5 millions de francs en 1955.

VOIES DE COMMUNICATION

Tunnel du Mont-Blanc. — Dans les milieux genevois, on a appris avec une grande satisfaction le vote positif intervenu au Parlement français, et à une majorité écrasante, en faveur du percement du tunnel du Mont-Blanc. Dans d'autres cantons, des voix se sont immédiatement élevées pour que l'on envisage sans tarder le percement de tunnels routiers soit à travers le Grand-Saint-Bernard, soit à travers les Alpes bernoises pour relier plus facilement la Suisse septentrionale au canton du Valais et, au delà, à la plaine du Pô. (Voir à ce sujet l'article de R. Vaucher, p. 41.)

O. E. C. E.

Intégration économique européenne. — Le Conseil de I'O. E. C. E. s'est réuni les 12 et 13 février à Paris en vue de l'ouverture de négociations destinées à préparer un projet d'accord permettant d'instituer une zone de libre-échange en Europe. La Suisse était représentée par MM. Petitpierre, Chef du

Département politique fédéral, et Hollenstein, Chef du Département de l'économie publique. M. Petitpierre a prononcé l'importante déclaration que nous reproduisons plus haut. Quant à M. Hollenstein, abordant la question de l'agriculture, il souligna qu'il était nécessaire de concilier le besoin de protection de l'agriculture d'un grand nombre d'États avec l'intérêt légitime des pays exportateurs de produits agricoles. Il rappela que le Gouvernement suisse s'est rallié au principe du statut spécial de l'agriculture et suggère que le Comité ministériel de l'alimentation et de l'agriculture soit appelé à donner son avis à ce sujet. Il souligna qu'en matière de droits de douane la méthode de réduction tarifaire devra être étudiée avec un soin tout particulier en raison de ses conséquences sur les économies des pays participants. Puis il examina l'important problème des clauses de sauvegarde. Plus encore que dans le cadre des obligations actuelles de l'O. E. C. E. la portée de ces clauses devra être limitée au sein de la zone de libre-échange. L'interdépendance des pays participants sera en fait considérablement accrue.

La Suisse et le G. A. T. T. — Le Conseil fédéral a approuvé POLITIQUE le 54e rapport concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. Ce rapport étudie entre autres la possibilité d'une adhésion de la Suisse au G. A. T. T. Après de difficiles négociations, la délégation suisse a finalement réussi à faire admettre la situation tout à fait spéciale de l'agriculture suisse et la réserve formelle que la Suisse tenait à obtenir en ce qui concerne les restrictions quantitatives d'importation de produits agricoles. Pour l'accession de la Suisse au G. A. T. T., on n'a pas prévu la qualité de membre ordinaire mais seulement. tout d'abord, celle de pays associé. Cette qualité de pays associé sera limitée à deux ans à partir de la ratification par la Suisse du résultat des pourparlers tarifaires. Comme le souligne le rapport du Conseil fédéral, l'adhésion de la Suisse n'est toutefois pas encore un fait accompli et aucune obligation juridique n'existe encore pour notre pays. Par suite d'un geste, particulièrement bienveillant, la Suisse sera toutefois invitée à participer déjà activement aux travaux du G. A. T. T. lors de la première session de cette organisation, qui fera suite aux pourparlers tarifaires multilatéraux.

Comptes de chèques et virements postaux. - Au P. T. T. 31 décembre 1956, le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux était de 264.780 contre 256.999 à fin décembre 1955. A la même date, les avoirs des titulaires des comptes de chèques postaux se montaient à 1.719,5 millions de francs contre 1.442,6 millions un an auparavant.

COURS ET INDICES SUISSES

| | Dernier | chiffre | | lu mois dent | Chiffre de précée | |
|---|---------------------------------|---------|----------------------------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|
| Cours pièce or 20 fr. s Cours billet 100 fr. fr Ind. gén. actions Coeff. d'activité industrielle | 19 fév. 1 décembre | ,05 3/4 | 15 janv. 1 | ,03 6/8 | fév. I | 30,70 ,08 1/2 441 |
| (100 = satisfaisant) Ind. prix de gros (1939 = 100) Ind. prix cons. fam. (1939 = 100) Ind. salaires hor, réels (1939 | janvier | 224,4 | 2e trim. décembre décembre | 225,1 | 3º trim. janvier janvier | |
| = 100) | | 105,1 | 2e trim. | 103,9 | 3º trim. | 101,9 |
| C. F. F. (mio. de t.) Voyageurs (millions) Ind. import. (1938 = 100). Ind. export. (1938 = 100). Solde mensuelle à l'U. E. P. | novembre novembre janvier | 16,7 | octobre décembre | 18,4 | novembre janvier | 16,6 |
| (mio. \$) | décembre - | -21,8 | décembre | -16,9 | janvier | -7,4 |

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

| 102 | (d'après les s | erce extérieur f tatistiques douanièr villions de francs fra | es françaises) | Commerce extérieur suisse (d'après les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses) | | | |
|--------------|---|---|--|--|--|---|--|
| | Importations | Exportations | Balance | Importations | Exportations | Balance | |
| Total 1955 | 1.247.716 | 1.161.180 | - 86.536 - 7.211 | 6.401.186 533.432 | 5.622.204 468.517 | - 778.982 - 64.915 | |
| Janvier 1956 | 94.556 81.679 129.779 124.844 128.631 133.355 131.712 120.488 123.766 148.788 134.085 | 82.868 112.356 98.186 96.539 91.150 96.718 96.117 82.680 83.850 97.150 99.500 94.425 | 11.688 + 30.677 31.593 28.305 37.481 36.637 35.595 37.808 39.916 51.638 34.585 37.382 | 535.637 503.223 627.344 614.590 627.540 637.050 644.895 625.615 635.505 698.159 713.478 734.872 | 427.185 463.676 534.921 467.281 493.289 515.917 520.997 454.146 535.987 615.252 580.825 593.922 | - 108.452 - 39.547 - 92.423 - 147.309 - 134.251 - 121.133 - 123.898 - 171.469 - 99.518 - 82.908 - 132.653 - 140.950 | |
| Total 1956 | 1.514.167 126.181 162.422 | 1.100.862 91.738 101.207 | - 413.305 - 34.443 - 61.215 | 7.596.967 633.080 740.469 | 6.203.459 516.955 488.075 | - 1.393.508 - 116.125 - 252.394 | |

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

| France + Sarre | | | Outre-mer | | | Total | | |
|---------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| (en milliers de fr. s.) | | | (en milliers de fr. s.) | | | (en milliers de fr. s.) | | |
| Exporta- tions françaises | Exporta- tions suisses | Balance commer- ciale française | Exporta- tions françaises | Exporta- tions suisses | Balance commer- ciale française | Exporta- tions françaises | Exporta- tions suisses | Balance commer- ciale française |
| 845.790 | 390.227 | + 455.563 | 29.940 | 50.654 | - 20.714 | 875.731 | 440.881 | + 434.850 |
| 70.482 | 32.519 | + 37.963 | 2.495 | 4.221 | - 1.726 | 72.978 | 36.740 | + 36.238 |
| 79.309 | 46.718 | + 32.591 | 1.596 | 5.085 | - 3.488 | 80.906 | 51.803 | + 29.103 |
| 66.993 | 40.320 | + 26.673 | 1.336 | 3.238 | - 1.902 | 68.329 | 43.558 | + 24.771 |
| 75.528 | 43.551 | + 31.977 | 1.760 | 3.726 | - 1.966 | 77.288 | 47.277 | + 30.011 |
| 87.829 | 50.951 | + 36.879 | 2.595 | 4.535 | - 1.940 | 90.424 | 55.486 | + 34.938 |
| 85.392 | 47.282 | + 38.110 | 2.945 | 5.251 | - 2.306 | 88.337 | 52.533 | + 35.804 |
| 90.018 | 54.436 | + 35.582 | 3.205 | 6.679 | - 3.474 | 93.224 | 61.116 | + 32.108 |
| 949.994 | 549.279 | + 400.716 | 30.458 | 52.748 | - 22.290 | 980.453 | 602.027 | + 378.426 |
| 79.166 | 45.773 | + 33.393 | 2.538 | 4.396 | - 1.858 | 81.704 | 50.169 | + 31.535 |
| 89.823 | 41.969 | + 47.854 | 3.997 | 4.222 | - 225 | 93.820 | 46.192 | + 47.629 |
| | Exportations françaises 845.790 70.482 79.309 66.993 75.528 87.829 85.392 90.018 949.994 79.166 | (en milliers de fi Exportations françaises suisses 845.790 390.227 70.482 32.519 79.309 46.718 66.993 40.320 75.528 43.551 87.829 50.951 87.829 50.951 85.392 47.282 90.018 54.436 949.994 549.279 79.166 45.773 | (en milliers de fr. s.) Exportations suisses 845.790 390.227 70.482 32.519 46.793 46.718 46.993 40.320 75.528 43.551 75.528 43.551 78.829 79.309 47.282 85.392 47.282 90.018 54.436 90.018 54.436 91.5582 949.994 79.166 45.773 93.393 | Exportations françaises Exportations suisses Balance commerciale française Exportations françaises 845.790 390.227 + 455.563 29.940 70.482 32.519 + 37.963 2.495 79.309 46.718 + 32.591 1.596 66.993 40.320 + 26.673 1.336 75.528 43.551 + 31.977 1.760 87.829 50.951 + 36.879 2.595 85.392 47.282 + 38.110 2.945 90.018 54.436 + 35.582 3.205 949.994 549.279 + 400.716 30.458 79.166 45.773 + 33.393 2.538 | Exportations françaises Exportations suisses Balance commerciale française Exportations françaises Exportations françaises Exportations françaises Exportations suisses 845.790 390.227 + 455.563 29.940 50.654 79.309 46.718 + 32.591 1.596 5.085 66.993 40.320 + 26.673 1.336 3.238 75.528 43.551 + 31.977 1.760 3.726 87.829 50.951 + 36.879 2.595 4.535 85.392 47.282 + 38.110 2.945 5.251 90.018 54.436 + 35.582 3.205 6.679 949.994 549.279 + 400.716 30.458 52.748 79.166 45.773 + 33.393 2.538 4.396 | Exportations françaises Exportations suisses Balance commerciale française Exportations suisses Exportations françaises Exportations françaises Exportations suisses Exportations françaises Exportations suisses Balance commerciale française 845.790 390.227 + 455.563 29.940 50.654 - 20.714 79.309 46.718 + 32.591 1.596 5.085 - 3.488 66.993 40.320 + 26.673 1.336 3.238 - 1.906 75.528 43.551 + 31.977 1.760 3.726 - 1.966 87.829 50.951 + 36.879 2.595 4.535 - 1.940 85.392 47.282 + 38.110 2.945 5.251 - 2.306 90.018 54.436 + 35.582 3.205 6.679 - 3.474 949.994 549.279 + 400.716 30.458 52.748 - 22.290 79.166 45.773 + 33.393 2.538 4.396 - 1.858 | Exportations françaises Exportations suisses Balance commerciale française Exportations françaises Exportations suisses Exportations françaises Exportations f | Exportations françaises Exportations suisses Exportations françaises Exportations fran |

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

| Paris | 28 février au 24 mars | Salon des arts ménagers. |
|-----------|------------------------|--|
| Paris | 5 au 10 mars | Salon international de la machine agricole. |
| Paris | 9 au 18 mars | Salon commercial et professionnel des ateliers d'art. |
| Genève | 14 au 24 mars | Salon international de l'automobile. |
| Toulouse | 19 au 24 mars | Salon international de la production agricole et de l'équipement rural |
| Paris | 29 mars au 2 avril | Salon national des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques accessoires et appareils de mesure radioélectrique. |
| Paris | 29 mars au 7 avril | Salon «Nature et Santé». |
| Marseille | 4 au 15 avril | Salon du confort et de l'équipement ménager. |
| Nice | 6 au 15 avril | Salon de l'automobile, motos et accessoires. |
| Paris | 10 au 18 avril | Salon de l'équipement scolaire. |
| Paris | au 7 avril | Semaine odontologique internationale. |
| Paris | 26 avril au 12 mai | Salon du plein air. |
| Lyon | 27 avril au 6 mai | Foire internationale. |
| Bâle | 27 avril au 7 mai | Foire suisse d'échantillons. |
| Lille | 4 au 19 mai | Foire internationale. |
| Zürich | 17 au 26 mai | Exposition suisse des produits importés. |
| Paris | 24 mai au 2 juin | Salon international de l'aéronautique. |
| Paris | 25 mai au 10 juin | Foire de Paris. |
| Metz | ler au 9 juin | Salon du confort ménager et des loisirs. |
| Lausanne | ler au 16 juin | Exposition internationale des industries graphiques. |
| Bordeaux | 16 Juin au ler juillet | Foire internationale. |
| Zürich | fin août | Exposition suisse de la radio et de la télévision. |
| Lausanne | 7 au 22 septembre | Comptoir suisse. |